

tube intérieur d'un fil tourné en spirale, en coulant du caoutchouc liquide entre les deux tubes et en les étirant de longueur.

On conçoit que cette préparation de la gomme élastique permettra d'en former des rondelles pour les tourillons des machines et pour les robinets, bien préférables à ceux en cuir gras, puisqu'il suffit d'une légère pression sur ces rondelles pour interdire complètement le passage de l'air ou de l'eau ; coulé sur du cuir, le caoutchouc pénètre dans ses pores et le rend parfaitement imperméable. (*Journal de l'Institution royale de Londres*, N^o. 36, année 1824.)

ÉCONOMIE RURALE.

RAPPORT fait par M. Silvestre sur une lettre imprimée de M. de Lagarde, relative à l'importation des chèvres asiatiques.

Messieurs, vous m'avez chargé de faire un rapport verbal sur une lettre imprimée, relative à l'introduction en France des chèvres dites cachemires, dont M. de Lagarde, l'un des membres de votre Société, et auteur de cet ouvrage, vous a offert un exemplaire.

La lettre de M. de Lagarde était adressée à la Société d'agriculture, sciences et arts du département de l'Eure, dont l'auteur fait partie ; elle semble un hommage qu'il adresse à cette Société ; il y rend compte de l'essai de naturalisation qu'il a tenté sur son domaine, d'un troupeau de boucs et chèvres provenant de l'importation de MM. Ternaux et Jaubert ; il y fait connaître le résultat des placemens qui ont été faits en divers lieux, des produits du troupeau de ce genre, qui avait été établi par le Gouvernement à la bergerie royale de Perpignan.

Il commence par l'histoire de cette importation, qui vous est bien connue, et il entre dans quelques détails sur les opinions vulgaires, et sur les incertitudes qu'on avait généralement sur l'espèce même d'animal qui fournissait le poil employé dans ces beaux tissus asiatiques.

M. de Lagarde, comme inspecteur-adjoint des bergeries royales, a accompagné notre confrère Tessier, qui était chargé de recevoir les troupeaux de l'importation Ternaux et Jaubert ; il a aidé avec zèle M. Tessier dans cette opération, et il a de sa personne fait des recherches dans les Alpes, dans les Pyrénées et dans les montagnes d'Auvergne, pour reconnaître les placemens qui seraient les plus avantageux pour diverses colonies

Droits réservés - CNAM

de ces animaux. Il en a été placé, par ses soins, chez M. *Jaubert de Passa*, sur les hauteurs du Canigou, chez M. *Serre*, sous-préfet d'Embrun, et chez M. le baron *de Vitrolles*, dans les Hautes-Alpes; chez MM. *Desroziers*, dans la chaîne du Mont-d'Or, *Dalmas*, dans l'arrondissement d'Ussel; le comte *de Montlosier*, dans le Puy-de-Dôme, et M. *L'Héritier*, près d'Issoire. Tous ces troupeaux ont prospéré, ainsi que celui que M. *de Lagarde* lui-même avait placé sur sa propriété, et ceux qui ont d'ailleurs été envoyés dans les départemens de l'Ain, de l'Isère, de l'Ardèche, de la Côte-d'Or, des Vosges, de Seine-et-Marne, etc.

L'auteur a examiné avec soin les produits de plusieurs de ces dépôts, et il a reconnu que le duvet des animaux nés en France par suite de cette importation n'avait point dégénéré; parmi les essais de fabrication de tissus avec des poils de ces chèvres acclimatées et reproduites en France, il cite notamment l'emploi que M. *Hindenlang* a fait d'un ballot de duvet recueilli à la bergerie de Perpignan, avec lequel il a confectionné un schal blanc uni, qui a paru à l'Exposition, et qui a été reconnu ne le céder sous aucun rapport aux plus beaux schals de l'Inde.

L'auteur se propose de continuer à suivre avec détail cette branche intéressante d'agriculture, et de rendre compte de ses nouvelles observations dans des lettres subséquentes, qu'il promet de publier.

Signé SILVESTRE, rapporteur.

NOTICE sur l'utilité de l'importation et de l'élevage en France des bêtes à laine de race perfectionnée; par M. Ternaux l'aîné, membre du Conseil d'administration de la Société (1).

Messieurs, afin d'apprécier plus complètement les avantages qui résulteraient de l'importation et de l'élevage des bêtes à laine de race plus perfectionnée que celles qui existent généralement en France, j'ai besoin de rappeler en peu de mots l'emploi que l'on y fait de la substance filamenteuse que ces animaux produisent.

Cet emploi se divise en deux branches aussi distinctes qu'importantes: l'une pour les étoffes feutrées ou draperies, l'autre pour celles que l'on appelle *étoffes rases*.

Les draperies, et peut-être aussi les étoffes croisées dont le poil ne paraît pas, durent leurs premiers succès au célèbre Colbert. Ce fut lui

(1) Cette notice a été lue dans la séance du 30 mars 1825.

Droits réservés - CNAM